

Objectifs

En application de l'arrêté du 08 février 2016 relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur permet de :

- D'acquérir des compétences pour émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM (Système Mondial de Détresse et Sécurité en Mer) et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence

Public et prérequis

- Aptitude médicale reconnue par le SSGM

Modalités techniques et pédagogiques

- Supports et matériels utilisés : salle de cours – Station radio
- Documents remis : attestations
- Intervenants : enseignants agréés du Lycée Professionnel Maritime

Suivi et évaluation

- Modalités de suivi : attestations STCW
- Modalités d'évaluation : évaluation des acquis

Durée, effectifs par session, planning

- Durée : 70 heures
- Effectifs : 8 stagiaires

Programme

CERTIFICAT GENERAL D'OPERATEUR (70 h)

- Cadre réglementaire du service mobile maritime
- Identification des stations radio
- Ouvrages et documents
- Principe des radiocommunications maritimes
- Equipements du SMDSM
- Autres équipements
- La recherche et le sauvetage
- Correspondance publique
- Systèmes de comptes rendus des services
- Utilisation de l'Anglais

Tarif et contacts

- Le tarif de la formation s'élève à 1470 euros.
- Disponibilité du planning de nos formations sur le site internet www.lyceemaritime-boulogne.com/formation-continue-adulte/planning
- Possibilité d'un parcours individualisé, devis possible
- Financement : CPF, employeur, personnel... Nous contacter pour plus de renseignements.
- Téléphone : 03.91.90.00.90
- Mel : fc-lycee-maritime-boulogne@developpement-durable.gouv.fr